

Appel à manifestation d'intérêt de projet P-DZ-DC0-003 portant « Sélection d'un consultant (firme) pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de construction de la ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Menia (495 Km)

Questions	Réponses
<u>Question 01:</u> Si une lettre manifestation d'intérêt doit vous être transmise au préalable.	<u>Réponse 01:</u> Non, les expressions d'intérêt (lettre de manifestation d'intérêt accompagnée du dossier d'expression d'intérêt) doivent être déposées par courrier et sous pli fermé.
<u>Question 02:</u> Si un cahier des charges ou un dossier de consultation est disponible, et le cas échéant, les modalités pour le retirer, et/ou si les informations publiées dans la presse (El Moujahid et El Chaab) suffisent pour constituer un dossier, ou s'il existe des documents complémentaires à obtenir auprès de votre service.	<u>Réponse 02:</u> L'avis de manifestation d'intérêt ainsi que les termes de références sont téléchargeables sur le site Web de l'ANESRF (WWW.ANESRIF.DZ)
<u>Question 03:</u> Nous vous demandons s'il est possible de télécharger les termes de référence (que nous n'avons pas trouvé dans le site indiqué sur le sus dit document.	<u>Réponse 03:</u> Les termes de références sont téléchargeables sur le site Web de l'ANESRF (WWW.ANESRIF.DZ).
<u>Question 04:</u> Est-il nécessaire de fournir également les attestations de bonne exécution relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en langue française, ou bien leur dépôt en langue anglaise est-il acceptable ?	<u>Réponse 04:</u> Oui, les attestations de bonne exécution relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage doivent être remises en langue française.
<u>Question 05:</u> Dans le cas où la traduction en français serait obligatoire, une traduction simple est-elle suffisante ?	<u>Réponse 05 :</u> Pour cette phase, les attestations de bonne exécution doivent être traduites en langues Françaises par un traducteur agréé.

	Ces attestations sont appelées à être authentifiées par les services consulaires, pour l'attributaire du marché.
<u>Question 06 :</u> Les documents justificatifs (statuts juridiques, désignation des filiales, etc.) peuvent-ils être fournis sous forme de traductions simples, sans nécessité d'apostille ?	<u>Réponse 06 :</u> Pour cette phase, les documents justificatifs doivent être traduites en langue Françaises par un traducteur agréé. Ces documents sont appelés à être authentifiés par les services consulaires, pour l'attributaire du marché.
<u>Question 07 :</u> Est-il nécessaire de fournir une procuration et, le cas échéant, une version sur papier simple sans apostille est-elle acceptable ?	<u>Réponse 07 :</u> Dans le cas où une procuration est établie, elle doit signée par une personne habilitée.
<u>Question 08 :</u> Est-il possible, à ce stade, de ne désigner aucun sous-traitant et d'envisager leur nomination ultérieurement, lors de la phase d'appel d'offres ?	<u>Réponse 08 :</u> A ce stade de la procédure, la désignation d'un sous-traitant n'est pas obligatoire.
<u>Question 09 :</u> Quand est ce que les TDR de l'appel d'offre pour la supervision des travaux seront disponibles dans le site.	<u>Réponse 09 :</u> Les TDR de l'appel d'offre pour la supervision des travaux sont disponibles sur le site Web de l'ANESRIF (WWW.ANESRIF.DZ).
<u>Question 10 :</u> Est-il nécessaire de fournir également les attestations de bonne exécution relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en langue française, ou bien leur dépôt en langue anglaise est-il acceptable ?	<u>Réponse 10 :</u> Oui, les attestations de bonne exécution relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage doivent être remises en langue française.
<u>Question 11 :</u> Liste du personnel clé : Pourriez-vous développer ce que vous entendez par « liste du personnel clé » ? Souhaitez-vous que nous présentions uniquement les noms et fonctions, ou bien faut-il également joindre les curriculum vitae (CV) correspondants ?	<u>Réponse 11 :</u> À ce stade de la procédure, il s'agit uniquement d'une liste nominative d'experts couvrant les différents domaines de l'infrastructure ferroviaire.

<u>Question 12 :</u> Organisation des rotations : Pourriez-vous nous préciser si des rotations de personnel ou d'équipes sont prévues dans le cadre de l'exécution des travaux ?	<u>Réponse 12 :</u> Oui, pour les travaux il est prévu un régime d'exécution de 3x8 heures
<u>Question 13 :</u> Modalité de démarrage des travaux : Pourriez-vous nous préciser si les travaux relatifs aux deux tronçons sont prévus pour démarrer simultanément, ou si un phasage différencié est envisagé ?	<u>Réponse 13 :</u> Il est prévu le démarrage simultané des travaux des deux tronçons sauf décalage imprévu dans la procédure de passation de marché
<u>Question 14 :</u> Devise de paiement : Pourriez-vous nous préciser si le règlement des prestations prévues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sera effectué en dinars (DZD) ou en dollars (USD) ?	<u>Réponse 14 :</u> Le règlement des prestations prévues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sera effectué par une monnaie librement convertible et utilisée par la BAD.
<u>Question 15 :</u> Nous demandons respectueusement un report de 45 jours, ce qui nous permettrait de finaliser certains éléments techniques indispensables pour répondre de manière optimale.	<u>Réponse 15 :</u> Le délai de préparation des dossiers de manifestation d'intérêt ne sera pas prorogé.
<u>Question 16 :</u> Afin de nous permettre de vous soumettre une candidature de haute qualité, reflétant fidèlement nos capacités techniques et financières, nous sollicitons respectueusement votre bienveillance pour accorder une prorogation de délai de vingt (20) jours supplémentaires. Cette extension permettrait de garantir une concurrence plus large et la participation de bureaux d'études de premier plan, dans l'intérêt du projet.	<u>Réponse 16 :</u> Le délai de préparation des dossiers de manifestation d'intérêt ne sera pas prorogé.

Question 17 :

Par la présente, nous souhaitons respectueusement demander une prorogation du délai de soumission d'un (1) mois pour l'Avis à Manifestation d'Intérêt concernant la sélection d'un consultant pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction de la ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Menia (495 km).

Cette demande vise à nous permettre de préparer une proposition complète et conforme à vos attentes.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Réponse 17 :

Le délai de préparation des dossiers de manifestation d'intérêt ne sera pas prorogé.